

SEJOUR - CUISINE (dont 6,80 m² de carrelage) CHAMBRE 2 CHAMBRE 3 ENTREE

214 Avenue du Président Wilson **SAINT-DENIS**

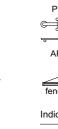
93200





HALL A APPARTEMENT DE 4 PIECES n°A11 au 1er étage

| ENTRÉE | 7,30 m | 12 |
|------------------------------------|----------|----------------|
| SÉJOUR - CUISINE | 29,33 m | 12 |
| CHAMBRE 1 | 15,26 m | 12 |
| CHAMBRE 2 | 11,72 m | l ² |
| CHAMBRE 3 | 13,72 m | 12 |
| SALLE D'EAU | 2,22 m | 12 |
| SALLE DE BAINS | 5,92 m | 12 |
| WC | 1,81 m | 12 |
| DRESSING | 1,41 m | 12 |
| SURFACE TOTALE HABITABLE | 88,69 m | 2 |
| TERRASSE 1 | 15,22 m | 12 |
| TERRASSE 2 | 8,07 m | 12 |
| SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE | 111,98 m | 2 |

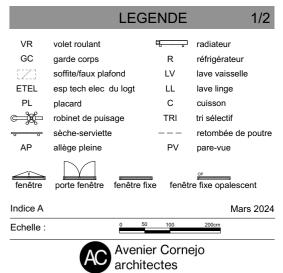


Conformément à la réglementation, ce plan est :

EVOLUTIF PMR

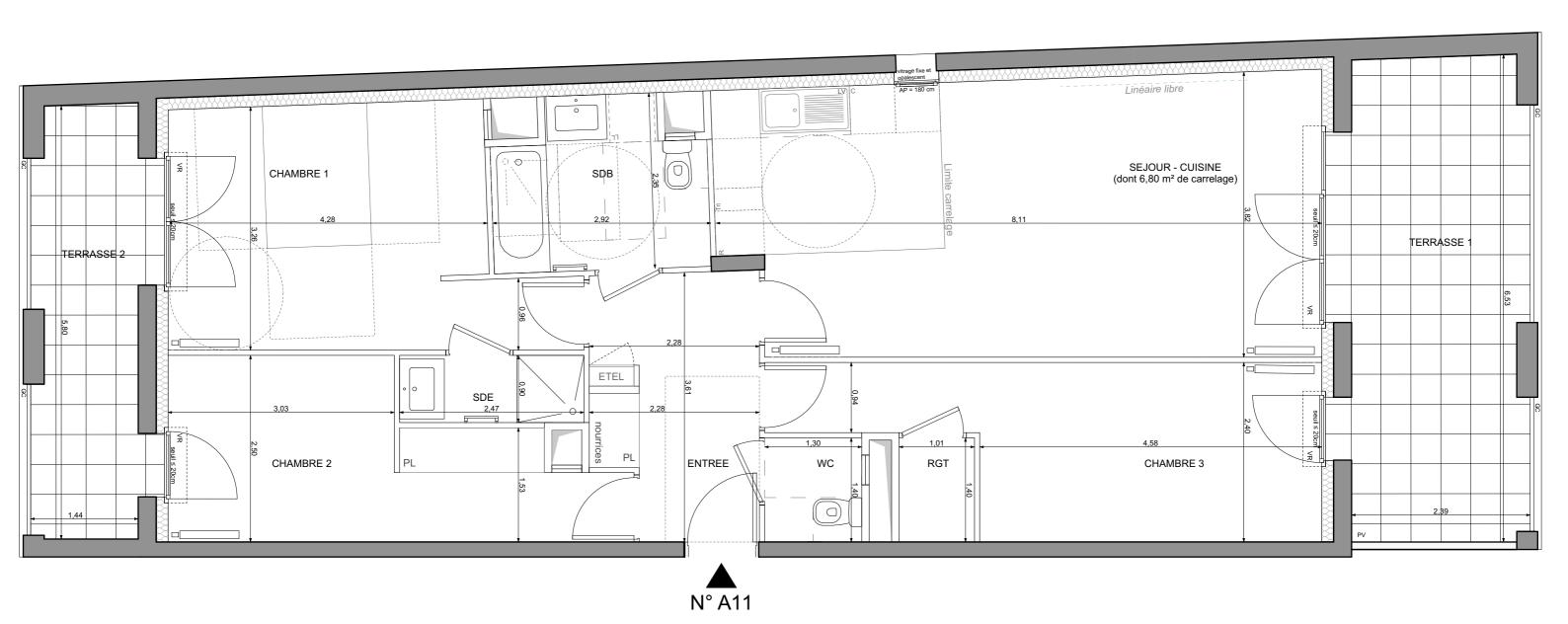
Nota: Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins(pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle. »

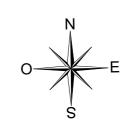
N° A11



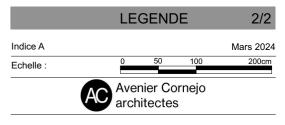


93200





HALL A APPARTEMENT DE 4 PIECES n°A11 au 1er étage



Nota: Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins(pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle. »